

# LES MÉTIERS D'ACCUEIL À DOMICILE

## RÉUNIONS D'INFORMATION AU PUBLIC

L'action en faveur des enfants et de la jeunesse tout comme l'aide aux personnes âgées et handicapées sont au cœur des compétences du conseil départemental. Pour mener à bien les missions d'accueil et d'accompagnement des différents publics, le Département propose des réunions d'information sur les différents métiers d'accueil à domicile existants.

### REPÈRES : LES DIFFÉRENTS MÉTIERS D'ACCUEIL À DOMICILE

#### **Le métier d'assistant maternel :**

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui moyennant rémunération accueille habituellement et de façon non permanente (c'est-à-dire pour la journée ou la nuit dans les conditions de durée du travail définies par le code de l'action sociale et des familles) des mineurs à son domicile. Il doit impérativement avant d'exercer être agréé par le service de Protection Maternelle Infantile (PMI) du conseil départemental et suivre une formation obligatoire en partie préalable à l'accueil. Il exerce sa profession comme salarié de particuliers employeurs.

#### **Le métier d'assistant familial :**

L'assistant familial est un professionnel qui moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un ans à son domicile. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. L'assistant familial doit, impérativement avant d'exercer être agréé par le conseil départemental et suivre une formation obligatoire en partie préalable à l'accueil. L'assistant familial est salarié d'une personne morale de droit public ou de droit privé.

#### **Le métier d'accueillant familial :**

L'accueillant familial est un professionnel accueillant de façon permanente des personnes âgées ou adultes en situation de handicap à son domicile. Il assure la prise en charge des repas, du ménage, des courses et des activités de la personne accueillie, avec qui il conclut un contrat d'accueil. Il doit impérativement avant d'exercer être agréé par le conseil départemental et suivre une formation obligatoire spécifique. Il exerce sa profession en emploi direct, et est rémunéré par les personnes âgées ou en situation de handicap qui l'emploient.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA MANCHE  
EST UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA FAMILLE**



## RÉUNIONS D'INFORMATION DES CANDIDATS POUR LES MÉTIERS D'ASSISTANTS MATERNELS, ASSISTANTS FAMILIAUX ET ACCUEILLANTS FAMILIAUX

<b>Territoire de la baie du mont Saint-Michel</b>	Centre médico-social Place du marché 50305 AVRANCHES T. 02.33.89.27.60	17/09/2019 17/12/2019	à 14h00
<b>Territoire du Granvillais</b>	Centre médico-social Avenue de la gare 50404 GRANVILLE T. 02.33.91.14.00	15/11/2019	à 14h00
<b>Territoire du Mortainais</b>	Maison des services publics et sociaux Centre médico-social 65 place de la porte 50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET T. 02.33.69.28.00	07/10/2019	à 14h00
<b>Territoire du Coutançais</b>	Centre médico-social 2 bis, rue Rémy de Gourmont 50200 COUTANCES T. 02.33.17.40.40	17/10/2019	à 14h00
<b>Territoire du Val de Vire</b>	Centre médico social 7 rue de la libération 50000 SAINT-LÔ T. 02.33.77.25.30.	18/11/2019	à 14h00
<b>Territoire des marais du Cotentin</b>	Maison de l'action sociale et de l'emploi du pays des marais Centre médico-social - salle n° 62 28 rue de la 101 <sup>e</sup> Air Borne 50500 CARENTAN T. 02.33.71.63.63	24/09/2019	à 14h00
<b>Territoire de Cherbourg Val de Saire et Cherbourg-Hague</b>	Centre médico-social Territoire de solidarité Cherbourg Val de Saire Place Jean Moulin Avenue de Bremerhaven 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN T. 02.33.88.77.10	06/09/2019 20/09/2019 11/10/2019 08/11/2019 06/12/2019 09/01/2020	à 14h00
<b>Territoire du Valognais</b>	Centre médico-social 27 bis, rue du grand moulin 50700 VALOGNES T. 02.33.21.74.00	16/09/2019 18/11/2019	à 14h00

### CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr

